MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 189 15 février 2007

SOMMAIRE

Administration - Organisation - Services		Jalis	9069
•••••	9072	Jalis	9070
Avery Dennison Investments Luxembourg		Lady Bird Investment S.A	9047
•••••	9061	Lavoni Holding S.A	9071
Bati-Constrote S.à r.l	9030	Logicinvest S.A	9044
Boise S.A	9070	Main Street S.A	9049
Business Pollination S.A	9038	M.D.J.B. Lux S.A	9037
Cam Invest S.à r.l	9042	Mechanical Technology S.A	9069
Cefarg Minerals GmbH	9070	Media Partners Properties Luxembourg	
Cefarg Minerals GmbH	9070	S.A	9047
C.F. Marazzi S.A	9027	MFR Castel Romano Land S.à r.l	9063
Com.Telecom S.A	9026	MG Transports S.A	9043
Davis Funds Sicav	9030	MSREF VI Berlioz S.à r.l	9031
DB Valoren S.à r.l	9054	Neatchoice S.A	9052
Dennemeyer & Co, S.à r.l	9071	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l.	
DGF Reinsurance S.A	9027		9069
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A	9057	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l.	
Eurofinagest S.A	9037		9071
Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G.		Quinn Group Luxembourg Property S.à	
	9038	r.l	9069
European Investment Partners Holding		Quinn Group Luxembourg Property S.à	
S.A	9037	r.l	9068
Evendine S.A	9047	Red Earth Holdings S.à r.l	9058
Experts et Patrimoines, Courtiers d'Assu-		Rêve Automobile S.à r.l	9048
rances S.A	9068	Rhodialux S.A	9031
Experts et Patrimoines, Courtiers d'Assu-		Rhodos S.A	9043
rances S.A	9068	Robin Leudelange Sàrl	9041
Experts et Patrimoines, Courtiers d'Assu-		Sand, S.à r.l	9041
rances S.A	9068	Société Européenne Mansard Holding S.A.	
F2C Sà.r.l	9041		9042
Fent S.A	9041	Société Touristique Mosellane	9043
Financière du Transvaal S.A	9030	Splendor S.A	9072
Financière du Transvaal S.A	9031	Talloire S.A	9072
HCC Holding S.A	9072	Terzos S.A	9048
Hera S.A	9037	To Be One S.A	9049
Hymmostar S.A	9044	Valoris Luxembourg S.A	9070
Intereureka S.A	9026	Varius	9037
InvestCo Belgian Cable 1 S.à r.l	9027	Vumysa S.A	9043

Intereureka S.A., Société Anonyme.



Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 61.004.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006624/788/11.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Com. Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5890 Hesperange, 13, rue Wercollier. R.C.S. Luxembourg B 89.702.

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COM.TELECOM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date 29 octobre 2002, publiée au Mémorial C numéro 1738 du 5 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 59 du 16 janvier 2004. Le siège a été transféré suivant décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 février 2004, publié au Mémorial C numéro 514 du 17 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Tatiana Dengina, ingénieur conseil, demeurant à Bruxelles, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefano Genco, assureur, demeurant à Bruxelles.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman vers L-5890 Hesperange, 13, rue Wercollier.
- 2) Modification afférente du 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social est établi à Hesperange.»
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.
- III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman vers L-5890 Hesperange, 13, rue Wercollier.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts pou lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. (1 er alinéa). Le siège social est établi à Hesperange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Dengina, M. P. Thibo, S. Genco, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 156 S, fol. 49, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007008294/216/41.

(060141626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

C.F. Marazzi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 72.587.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006625/788/11.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

DGF Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord. R.C.S. Luxembourg B 84.140.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DGF REINSURANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006631/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02430. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

InvestCo Belgian Cable 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 2.246.425,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 79.448.

In the year two thousand and six, on the twenty-third of November,

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of INVESTCO BELGIAN CABLE 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Mattel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 79.448, incorporated on 29 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 July 2001, number 518 (hereafter the «Company»).

The meeting is opened with Mr. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Frank Stolz, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

- 1. Redemption of the two thousand five hundred ninety-one (2,591) Preferred Shares and nine (9) Ordinary Shares held by ML PRIVATE EQUITY ASSOCIATES L.L.C., without consideration, in accordance with Article 6§8 of the articles of association of the Company;
- 2. Cancellation of the two thousand five hundred ninety-one (2,591) Preferred Shares and nine (9) Ordinary Shares redeemed;
- 3. Reduction of the share capital by an amount of sixty-five thousand euros (EUR 65,000.-) from two million two hundred forty-six thousand four hundred and twenty-five euros (EUR 2,246,425.-) to two million one hundred eighty-one thousand four hundred and twenty-five euros (EUR 2,181,425.-);
 - 4. Amendment of Article 6§1 of the articles of association.
- II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

- III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolution:

First resolution:

The meeting resolved to proceed to the redemption of the two thousand five hundred ninety-one (2,591) Preferred Shares and nine (9) Ordinary Shares held by ML PRIVATE EQUITY ASSOCIATES L.L.C., without consideration, in accordance with Article 6§8 of the articles of association of the Company.

Second resolution

The meeting resolved to cancel the two thousand five hundred ninety-one (2,591) Preferred Shares and nine (9) Ordinary Shares redeemed.

Third resolution

The meeting resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand euros (EUR 65,000.-) from two million two hundred forty-six thousand four hundred and twenty-five euros (EUR 2,246,425.-) to two million one hundred eighty-one thousand four hundred and twenty-five euros (EUR 2,181,425.-), represented by eighty five thousand eight hundred fifty-seven (85,857) preferred shares and four hundred (400) ordinary shares, each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-);

Fourth resolution

The meeting further resolved to amend article 6§1 of the articles of association. Article 6§1 shall henceforth read as follows: « **Art. 6. Capital.** The nominal value of the Company's subscribed and paid share capital is fixed at EUR 2,181,425.- (two million one hundred eighty-one thousand four hundred and twenty-five euros) represented by shares, consisting of the following:

- (a) 85,857 (eighty-five thousand eight hundred fifty-seven) preferred shares (designated hereby as the «Preferred Shares»), having a nominal value of EUR 25.- per share; and
- (b) 400 (four hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 25.- per share (designated hereby as the «Ordinary Shares»).»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de INVESTCO BELGIAN CABLE 1 S.à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 79.448, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange, Grand-duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juillet 2001, numéro 518 (ci après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M., résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Frank Stolz, employé privé, résidant à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bob Calmes, L.L.M., résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président déclare et demande au notaire de noter:

I.- Que l'agenda de la présente assemblée est constitué comme suit:

Ordre du jour:

1. Rachat de deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (2.591) parts sociales privilégiées et de neuf (9) parts sociales ordinaires de ML PRIVATE EQUITY ASSOCIATES L.L.C., sans contrepartie, conformément à l'article 6§8 des statuts de la Société;

- 2. Annulation de deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (2.591) parts sociales privilégiées et de neuf (9) parts sociales ordinaires rachetées;
- 3. Réduction du capital social de la société d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) de deux millions deux cent quarante-six mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 2.246.425,-) à deux millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 2.181.425,-);
 - 4. Modification de l'article 6§1 des statuts de la Société.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présent assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé du rachat par la Société de deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (2.591) parts sociales privilégiées et de neuf (9) parts sociales ordinaires de ML PRIVATE EQUITY ASSOCIATES L.L.C., sans contrepartie, conformément à l'article 6§8 des statuts de la Société;

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé d'annuler les deux mille cinq cent quatre-vingt-onze (2.591) parts sociales privilégiées et de neuf (9) parts sociales ordinaires rachetées.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la société d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) de deux millions deux cent quarante-six mille quatre-cent vingt-cinq euros (EUR 2.246.425,-) à deux millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 2.181.425,-), représenté par quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante-sept (85.857) parts sociales privilégiées et quatre cents (400) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6§1 des statuts de la Société comme suit:

- « Art. 6. Capital. La valeur nominale du capital souscrit de la Société est fixée à la somme de 2.181.425,- euros (deux millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq euros) représentée par des parts sociales comme suit:
- a) 85.857 (quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante-sept) parts sociales privilégiées (désignées ici comme «Parts Sociales Privilégiées») d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune; et,
- b) 400 (quatre cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune (désignées ici comme «Parts Sociales Ordinaires»).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, F. Stolz, B. Calmes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 25, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008615/230/133.

(060142898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Financière du Transvaal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R.C.S. Luxembourg B 90.951.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006632/6654/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05943. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 49.537.

Le bilan au 31 juillet 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006635/1229/10.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05967. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Bati-Constrote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 29, rue de Soleuvre. R.C.S. Luxembourg B 116.077.

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joaquim Pinto Ribeiro, commerçant, né à Viariz, Baiao (Portugal), le 29 décembre 1968, demeurant 37/3 rue de l'Autonomie, B-1070 Bruxelles.

lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la BATI-CONSTROTE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette, constituée, suivant acte dressé par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations numéro 1353 du 13 juillet 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 116 077. prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette au 29, rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux, commune de Sanem.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. premier alinéa. Le siège social est établi à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Pinto Ribeiro, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-su-Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 909, fol. 8, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2006.

Référence de publication: 2007008816/239/31.

(060142944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION J.-J. Wagner.

Financière du Transvaal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R.C.S. Luxembourg B 90.951.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre

2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006636/6654/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05946. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Rhodialux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 79.950.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006643/3842/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05829. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

MSREF VI Berlioz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 122.803.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of November. Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch,

There appeared:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE F INTERNATIONAL FUNDING L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware with registered number 4167168, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here duly represented by Laetitia Ambrosi, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may

also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name MSREF VI BERLIOZ S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares have been subscribed by the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the Partner

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Thijs van Ingen, director of companies, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mark Beckett, director of companies, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category B managers:

- Martijn Bosch, Financial Controller, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands;

- Jan-Dries Mulder, Manager, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

MORGAN STANLEY REAL ESTATE F INTERNATIONAL FUNDING L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, enregistrée sous le numéro 4167168, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici dûment représentée par Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer

en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination MSREF VI BERLIOZ S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.
- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.
 - Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.
- Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Décisions de l'associé

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- -Thijs van Ingen, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mark Beckett, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Martijn Bosch, Financial Controller, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays Bas;
- Jan-Dries Mulder, Gérant, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2006, vol. 440, fol. 9, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007009125/242/290.

(070000152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Hera S.A., Société Anonyme.

SERVICE
CENTRAL
DE
LEGISLATION

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 50.790.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006645/3842/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05827. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

European Investment Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 87.872.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006646/3842/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05923. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Eurofinagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois. R.C.S. Luxembourg B 101.090.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006647/1185/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06028. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

M.D.J.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 58.405.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006648/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Varius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 30.661.

Le bilan au 30 septembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour VARIUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal Référence de publication: 2007006654/34/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06191. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Europäische Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 86.427.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006649/534/11.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03168. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Business Pollination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 122.696.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Axel Cleven, employé privé, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue des Violettes, 3.
- 2.- Monsieur Lahcen Afif, employé privé, demeurant à L-9554 Wiltz, 86, rue du Pont.
- 3.- Monsieur Gianfranco Lanucara, indépendant, demeurant à B-1180 Uccle, avenue Coghen, 2.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUSINESS POLLINATION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société a pour objet toute activité de conseil en développement stratégique, économique et en communication. En outre, elle pourra également effectuer toutes les opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-), divisé en trois cent quinze (315) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.
- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin, à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2007.
 - 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:	
1) Monsieur Axel Cleven, prénommé, cent cinq actions	105
2) Monsieur Lahcen Afif, prénommé, cent cinq actions	105
3) Monsieur Gianfranco Lanucara, prénommé, cent cinq actions	105
Total: trois cent quinze actions	315

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 7.875,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Axel Cleven, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 14 octobre 1962, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue des Violettes, 3.
- 2.- Monsieur Lahcen Afif, employé privé, né à Douar Anamer (Maroc), le 3 juillet 1965, demeurant à L-9554 Wiltz, 86, rue du Pont.
- 3.- Monsieur Gianfranco Lanucara, indépendant, né à Salerno (Italie), le 25 juin 1971, demeurant à B-1180 Uccle, avenue Coghen, 2.

Monsieur Axel Cleven, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING S.à r.l., avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Cleven, L. Afif, G. Lanucara, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 décembre 2006, vol. 437, fol. 32, case 10. — Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 décembre 2006.

A. Weber.

Référence de publication: 2007008429/236/137.

(060141823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Fent S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 62.327.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006650/534/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05089. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Sand, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 55.678.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006651/534/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05075. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Robin Leudelange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 5, Zone d'Activités Am Bann. R.C.S. Luxembourg B 103.969.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006652/534/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04424. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

F2C Sà.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.352.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006811/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06210. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Société Européenne Mansard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 90.686.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

La société DISTRICOM LIMITED, établie et ayant son siège social à Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE MANSARD HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 90.686,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 162 du 15 février 2003.

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
 - que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
 - que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
 - que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Azette., le 6 décembre 2006, vol. 922, fol. 77, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007008169/219/37.

(060141852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Cam Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 97.651.

Constituée suivant acte reçu par M e Paul Frieders, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 55 du 15 janvier 2004.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M e Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil C n° 78 du 27 janvier 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 novembre 2006 que Monsieur Andrea Talpo, demeurant à Oakley Street 1, GB-Londres SW3 5NN a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Il résulte du même procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire que Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé comme gérant en remplacement de Monsieur Andrea Talpo. En outre, Monsieur Claude Faber est nommé gérant administratif.

Il résulte du même procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire que Monsieur Michèle Talpo, ingénieur, demeurant à I-10025 Pino Torinese, Strada Pietra del Gallo, 22, est nommé gérant technique.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.



Pour la société CAM INVEST S.à r.l. FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007009098/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Société Touristique Mosellane, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 81, rue du Pont. R.C.S. Luxembourg B 28.325.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Référence de publication: 2007006892/2299/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08342. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

MG Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier. R.C.S. Luxembourg B 108.192.

ixcilibourg B 100.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006893/7185/11.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06810. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Rhodos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 70.874.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RHODOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006894/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05660. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Vumysa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 96.820.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

La société PAMIER, S.à r.l., établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 55, rue Pierre Charron,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présente acte.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme VUMYSA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 96.820,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1272 du 1 ^{er} décembre 2003,

au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
 - que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
 - que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
 - que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2006, vol. 922, fol. 77, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007008173/219/36.

(060141847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Logicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.666.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LOGICINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006895/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05659. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Hymmostar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.705.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société E.P. TRUST, ici représentée par le TRUSTEE GSC NORTH ATLANTIC SERVICES INC., ayant son siège social à Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss Bank - Piso 2, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 29 novembre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HYMMOSTAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) divisé en quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'émission et/ou la souscription d'emprunt obligataire convertible ou non;
- l'octroi de toute garantie, réelle ou personnelle.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 90, case 9. — Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expediton, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008558/230/124.

(060142210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Media Partners Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.232.

Le bilan au 31 août 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006896/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05656. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Lady Bird Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 78.610.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006897/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05657. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Evendine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 62.658.

K.C.S. Luxembourg B 62

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EVENDINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006898/1022/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05658. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

__

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Terzos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 32.956.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1 ^{er} décembre 2006 que M. Fernand Heim, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme SG AUDIT S.à r.I. Signature

Référence de publication: 2007007957/521/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Rêve Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 2, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 68.758.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joël Paci, commerçant, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Fossé;
- 2.- Mademoiselle Bruna Vitali, commerçante, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Fossé.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée REVE AUTOMOBILE, S.à r.l., avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 2, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 68.758, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C numéro 373 du 25 mai 1999,

dont le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune est réparti comme suit:

1 Monsieur Joël Paci, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Mademoiselle Bruna Vitali, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

- qu'ils décident de dissoudre ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts;
- que tout le passif connu de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en leur qualité d'associés, ils reprennent tout l'actif à leur compte;
- qu'ils reprennent à leur compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'ils assument pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
 - que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
 - que décharge est accordée aux gérants de la société;
 - que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: J. Paci, B. Vitali, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 922, fol. 71, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2006.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007008175/219/37.

(060141844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Main Street S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen. R.C.S. Luxembourg B 116.684.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu;

Madame Nathalie Scailquin, administratrice, demeurant à B-3140 Keerbergen, Oude Putsebaan, 46B.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'elle est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme MAIN STREET S.A., avec siège social à L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 116.684,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1448 du 27 juillet 2006,

au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale cent euros (EUR 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société, dont elle déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts;
 - que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
 - qu'en sa qualité d'actionnaire unique, elle reprend tout l'actif à son compte;
- qu'elle reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
 - que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
 - que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
 - que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Scailquin, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 922, fol. 71, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2006.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007008178/219/35.

(060141839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

To Be One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 122.727.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société UBS FIDUCIARIA SPA, ayant son siège social au 3, Via del Vecchio Politecnico, I-20121 Milan, Italie ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 6 décembre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TO BE ONE S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 décembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
 - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
 - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 mai à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 69, case 4. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008552/230/146.

(060142312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Neatchoice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 122.730.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société NEATCHOISE LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, lakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 6 décembre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEATCHOICE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'émission et/ou la souscription d'emprunt obligataire convertible ou non;
- l'octroi de toute garantie, réelle ou personnelle.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 avril à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération



Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante euros (EUR 1.850,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celuici, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 156S, fol. 52, case 5. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008556/230/128.

(060142318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.020.500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Im Jahre zweitausendsechs, am vierzehnten Dezember.

Erschien vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg,

die DEUTSCHE BANK AG, eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in Frankfurt am Main, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HR B 30000 (die DEUTSCHE BANK oder die «Gesellschafterin»),

vertreten durch M ^e Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Frankfurt am Main am 8. Dezember 2006.

Die oben genannte Vollmacht, unterzeichnet von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, hat den Notar dazu aufgefordert, folgendes festzuhalten.

Die Gesellschafterin ist die Alleingesellschafterin der unter dem Namen DB VALOREN S.à r.l. und unter Nummer B-111.379 in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars vom 13. Oktober 2005, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 260 vom 4. Februar 2006 veröffentlicht worden ist, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg (vormalig: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg) und einem Stammkapital von einer Milliarde zwanzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 1.020.500.000,-) (die «Gesellschaft» oder DB VALOREN). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß Urkunde des amtierenden Notars vom 22. Februar 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1053 vom 30. Mai 2006.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung:

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünf Milliarden dreihundertsechsundvierzig Millionen Euro (EUR 5.346.000.000,-), um das bestehende Kapital von einer Milliarde zwanzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 1.020.500.000,-), eingeteilt in eine Million zwanzigtausendfünfhundert (1.020.500) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), auf sechs Milliarden dreihundertsechsundsechzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 6.366.500.000,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechsundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), zu erhöhen.
- 2. Ausgabe von fünf Millionen dreihundertsechsundvierzigtausend (5.346.000) neuen Gesellschaftsanteilen in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben werden und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.
- 3. Annahme der Zeichnung dieser fünf Millionen dreihundertsechsundvierzigtausend (5.346.000) neuen Gesellschaftsanteile durch die Gesellschafterin, Annahme der vollständigen Einzahlung dieser fünf Millionen dreihundertsechsundvierzigtausend (5.346.000) neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von fünf Milliarden dreihundertsechsundvierzig Millionen Euro (EUR 5.346.000.000,-) sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von einer Million achthundertneunzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 1.890.387,56) durch eine Sacheinlage, bestehend aus dem gesamten Stammkapital der DB EQUITY S.à r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 111.380, in Höhe von fünf Milliarden dreihundertsechsundvierzig Millionen Euro (EUR 5.346.000.000,-), eingeteilt in sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils achthundertzehn Euro (EUR 810,-) und einem Gesamtbuchwert von fünf Milliarden dreihundertsiebenundvierzig Millionen achthundertneunzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 5.347.890.387,56).
- 4. Neufassung des Artikels 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages entsprechend den unter den Punkten 1) bis 3) gefassten Beschlüssen.
 - 5. Verschiedenes.

Die Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünf Milliarden dreihundertsechsundvierzig Millionen Euro (EUR 5.346.000.000,-), um das bestehende Kapital von einer Milliarde zwanzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 1.020.500.000,-), eingeteilt in eine Million zwanzigtausendfünfhundert (1.020.500) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), auf sechs Milliarden dreihundertsechsundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Ausgabe von fünf Millionen dreihundertsechsundvierzigtausend (5.346.000) neuen Gesellschaftsanteilen in einem Nennwert von jeweils eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben werden und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

Zeichnung und Erbringung der Sacheinlage

Daraufhin ist erschienen, Herr Jean-Paul Spang, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter der Gesellschafterin, aufgrund der eingangs erwähnten Vollmacht.

Die Gesellschafterin, vertreten wie weiter oben erwähnt, erklärt die fünf Millionen dreihundertsechsundvierzigtausend (5.346.000) neuen Gesellschaftsanteile der Gesellschaft zu zeichnen und den Gesamtnennwert dieser neu ausgegebenen

Gesellschaftsanteile, zusammen mit einem Aufgeld eines Gesamtbetrags von einer Million achthundertneunzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 1.890.387,56), durch eine Sacheinlage, bestehend aus dem gesamten Stammkapital der DB EQUITY, S.à r.l., einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B 111.380, in Höhe von fünf Milliarden dreihundertsechsundvierzig Millionen Euro (EUR 5.346.000.000,-), eingeteilt in sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils achthundertzehn Euro (EUR 810,-) und einem Gesamtbuchwert von fünf Milliarden dreihundertsiebenundvierzig Millionen achthundertneunzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 5.347.890.387,56), vollständig in die Gesellschaft einzuzahlen.

Die Zeichnerin erklärt, dass die Sacheinlage nicht dinglich oder in einer sonstigen Art und Weise belastet ist und dass der freien Übertragung der Sacheinläge an die Gesellschaft kein Hindernis im Wege steht; der Nachweis des Eigentums der Zeichnerin an der Sacheinlage ist dem amtierenden Notar erbracht worden.

Die Zeichnerin erklärt weiterhin, zusammen mit der Gesellschaft, dass sie alle Formalitäten tätigen werden, die notwendig sind, um die Sacheinlage rechtswirksam an die Gesellschaft zu übertragen.

Die Zeichnerin erklärt schließlich, dass die Sacheinlage ausführlich in einem Einbringungsvertrag vom heutigen 14. Dezember 2006 beschrieben ist, der in den dazugehörigen Anlagen eine Bewertung der Sacheinlage enthält (der «Bericht»).

Die Schlussfolgerungen des Berichts lauten wie folgt:

«Die Unterzeichneten bestätigen, dass die Sacheinlage mindestens einen Gesamtwert von fünf Milliarden dreihundertsiebenundvierzig Millionen achthundertneunzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 5.347.890.387,56) hat und dementsprechend mindestens dem Gesamtnennwert der fünf Millionen dreihundertsechsundvierzigtausend (5.346.000) neu auszugebenden Gesellschaftsanteile zuzüglich des Aufgelds eines Gesamtbetrags von einer Million achthundertneunzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 1.890.387,56) entspricht.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, die Zeichnung der fünf Millionen dreihundertsechsundvierzigtausend (5.346.000) neuen Gesellschaftsanteile durch die Gesellschafterin wie weiter oben beschrieben anzunehmen, die vollständige Einzahlung des Nennwertes dieser neuen Gesellschaftsanteile, sowie eines Aufgelds eines Gesamtsbetrags von einer Million achthundertneunzigtausenddreihundertsiebenundachtzig Euro und sechsundfünfzig Cent (EUR 1.890.387,56), durch die Sacheinlage anzunehmen, die neu ausgegebenen Gesellschaftsanteile als Gegenleistung für die Sacheinlage an die Gesellschaft auszugeben und die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschliesst die Gesellschafterin, den ersten Absatz des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

« **Art. 5. Stammkapital (erster Absatz).** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechs Milliarden dreihundertsechsundsechzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 6.366.500.000,-) und ist in sechs Millionen dreihundertsechsundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile jeweils im Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind.»

Schätzung der Kosten

Da die Sacheinlage aus 100% der Geschäftsanteile der DB EQUITY, einer Gesellschaft mit Geschäfts- und Gesellschaftssitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, besteht, die infolge dieser Sacheinlage nunmehr von der DB VALOREN, ebenfalls eine Gesellschaft mit Geschäfts- und Gesellschaftssitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, gehalten werden, und soweit diese Sacheinlage ausschließlich zur Bezahlung neuer Gesellschaftsanteile der Gesellschaft dient, bezieht sich die Gesellschaft auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, der für den vorliegenden Falle eine Steuerbefreiung vorsieht.

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden aufsechstausenddreihundert Euro (6.300,- EUR) geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde vor dem dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Vertreter der erschienenen Gesellschafterin, hat derselbe diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 70, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Fuer gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. Dezember 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007008634/220/122.

(060143107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.



Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 86.050.

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera depositaire de la présente minute.

A comparu:

Maître Marc Loesch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.050, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, susnommé, en date du 28 décembre 2001, publié au Recueil Spécial du Mémorial C n° 811 du 29 mai 2002, (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 juillet 2006 suivant acte reçu par le Maître Wagner, publié le 27 octobre 2006 au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C n° 2020,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du gérant de la Société, prises le 28 novembre 2006.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 187.000,-), divisé en cent trente-quatre mille six cent quarante (134.640) actions de catégorie «A» et quatorze mille neuf cent soixante (14.960) actions de catégorie «B», d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, intégralement libérées.
- II.- Qu'en vertu de l'article six des statuts de la Société, le montant du capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en trois cent soixante mille (360.000) actions de catégorie A et quarante mille (40.000) actions de catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.
- III.- Qu'en vertu du même article six des statuts, le gérant de la Société a été autorisé à décider de l'augmentation du capital social de la Société en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé de la Société et de modifier l'article six des statuts de la Société de manière à refléter cette augmentation de capital.
- IV.- Que le gérant de la Société a décidé le 28 novembre 2006, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, de réaliser une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en vue de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-sept mille euros (EUR 187.000,-) à celui de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 199.500,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et mille (1.000) nouvelles actions de la catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.
- V.- Que, toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six des statuts de la Société, le gérant de la Société a accepté la souscription de la totalité des neuf mille (9.000) nouvelles actions de la catégorie A et des mille (1.000) nouvelles actions de la catégorie B, de même que la libération intégrale en numéraire de ces actions ensemble avec le paiement intégral d'une prime d'émission par les actionnaires existants de la Société comme suit:

Souscripteurs	Capital	Nombre et catégorie	Libération et prime
	souscrit	d'actions souscrites	d'emission payées
	(EUR)		(EUR)
ASF OLIVE PARTNERSHIP	3.118,75	2.495 actions de catégorie A	88.497,65
BANCA ETRURIA	560,00	448 actions de catégorie A	15.890,56
BANCA LOMBARDA	560,00	448 actions de catégorie A	15.890,56
TORO ASSICURAZIONI S.p.A	4.198,75	3.359 actions de catégorie A	119.143,73
THE EUROPEAN INVESTMENT FUND	2.812,50	2.250 actions de catégorie A	79.807,50
EONTECH VENTURES S.A	1.250,00	1.000 actions de catégorie B	1.250,00
Tatal		9.000 actions de catégorie A	
Total	12.500,-	1.000 actions de catégorie B	320.480,00

VI.- Que le gérant de la Société reconnaît que le montant de trois cent vingt mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 320.480,-) a bien été versé sur le compte bancaire de la Société auprès de DEXIA BIL LUXEMBOURG, que ce paiement en numéraire correspond au paiement des neuf mille (9.000) nouvelles actions de catégorie A et des mille (1.000) nouvelles actions de catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ainsi qu'au paiement intégral d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent sept mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 307.980,-).

- VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 199.500,-) divisé en cent quarante-trois mille six cent quarante (143.640) actions de catégorie «A» et quinze mille neuf cent soixante (15.960) actions de catégorie «B» ayant toutes la même valeur nominale qui est de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, toutes intégralement libérées.»

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille huit cents euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 21, case 6. — Reçu 3.329,80 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expedition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007008614/239/76.

(060142904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.050,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre. R.C.S. Luxembourg B 121.250.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

There appeared:

- 1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453,
- 2. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461, and
- 3. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393.

Hereby represented by Mr. Guillaume de Villenaut, employee, with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of three proxies established on 30 November 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole current shareholders of RED EARTH HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 16 October 2006, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 121.250;
 - the sole current shareholders have decided to vote on all items of the following agenda:
- 1) Decision to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to Australian Dollars (AUD) employing the exchange rate applicable as of 30 November 2006 being One Euro (EUR 1) for One Australian Dollar and Six Thousand Seven Hundred and Sixty-Nine Cents (AUD 1.6769), so that the current share capital of the Company, currently amounting to Twenty-Five Thousand and Fifty Euros (EUR 25,050) represented by One Thousand and Two (1,002) shares of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, will amount Forty-Two Thousand and Six Australian Dollars and Thirty-Five Cents (AUD 42,006.35) represented by One Thousand and Two (1,002) shares of Forty-One Australian Dollars and Nine Thousand Two Hundred and Twenty-Five Cents (AUD 41.9225) each.
- 2) Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of Nine Hundred and Twenty Four Australian Dollars and Thirty-Five Cents (AUD 924.35) so that the share capital of the Company will amount Forty-One Thousand Eighty-Two Australian Dollars (AUD 41,082) represented by One Thousand and Two (1,002) shares of Forty-one Australian Dollars (AUD 41) each and decision to transfer the amount of Nine Hundred and Twenty Four Australian Dollars and Thirty-

Five Cents (AUD 924.35) corresponding to the reduction of the share capital to a special reserve which shall only be used for increase and / or decrease of share capital;

4) Decision to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles of Association as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at AUD 41,082 (Forty-One Thousand and Eighty-Two Australian Dollars), represented by 1,002 (One Thousand and Two) shares («parts sociales») of AUD 41 (Forty-One Australian Dollars) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

- 5) Miscellaneous.
- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously decide to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to Australian Dollars (AUD) employing the exchange rate applicable as of 30 November 2006 being One Euro (EUR 1) for One Australian Dollar and Six Thousand Seven Hundred and Sixty-Nine Cents (AUD 1.6769),

so that the current share capital of the Company, currently amounting to Twenty-Five Thousand and Fifty Euros (EUR 25,050) represented by One Thousand and Two (1,002) shares of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, will amount Forty-Two Thousand and Six Australian Dollars and Thirty-Five Cents (AUD 42,006.35) represented by One Thousand and Two (1,002) shares of AUD 41.9225 each.

Due evidence of the applicable exchange rate between the Euro and the Australian Dollar on 30 November 2006 has been given to the undersigned notary.

The shareholders unanimously decide to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Australian Dollars.

Second resolution

The shareholders unanimously decide to reduce the share capital of the Company by an amount of Nine Hundred and Twenty Four Australian Dollars and Thirty-Five Cents (AUD 924.35),

so that the share capital of the Company will amount Forty-One Thousand Eighty-Two Australian Dollars (AUD 41,082) represented by One Thousand and Two (1,002) shares of Forty-one Australian Dollars (AUD 41) each, without cancellation of shares but only by the reduction of the par value of the 1002 existing shares and the transfer of the amount of Nine Hundred and Twenty Four Australian Dollars and Thirty-Five Cents (AUD 924.35), corresponding to the reduction of the share capital, to a special reserve which shall only be used for increase and / or decrease of share capital.

Third resolution

As a consequence of the previous resolutions, the shareholders unanimously decide to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles of Association of the Company, which will henceworth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at AUD 41,082 (Forty-One Thousand and Eighty-Two Australian Dollars), represented by 1,002 (One Thousand and Two) shares («parts sociales») of AUD 41 (Forty-One Australian Dollars) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present decrease of capital, is approximately EUR 1,300.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire des présentes minutes.

Ont comparu:

1. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453,

- 2. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, lles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, et
- 3. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393.

ci-après représentées par M. Guillaume de Villenaut, employé privé, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 30 novembre 2006.

Lesquelles procuration resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls associés actuels de la société RED EARTH HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2006, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 250;
 - qu'ils ont décidé à l'unanimité de voter sur tous les points suivants de du jour:
- 1) Décision de convertir le capital social de la Société d'Euro (EUR) en Dollars australiens (AUD), utilisant le taux de change applicable au 30 novembre 2006, étant Un Euro (1 EUR) pour Un Dollar australien et Six Mille Sept Cent Soixante-Neuf Centimes (1,6769 AUD), afin que le capital social actuel de la Société de Vingt Cinq Mille Cinquante Euros (25.050 EUR) représenté par Mille Deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25 EUR) chacune, soit porté à Quarante-Deux Mille Six Dollars australiens et Trent-Cinq Centimes (42.006,35 AUD) représenté par Mille Deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de Quarante-et-Un Dollars australiens et Neuf Mille Deux Cent Vingt-Cinq Centimes (41,9225 AUD) chacune;
- 2) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de Neuf Cent Vingt-Quatre Dollars australiens et Trente-Cinq Centimes (924,35 AUD), afin que le capital social de la Société soit porté à Quarante-et-Un Mille Quatre-Vingt-Deux Dollars australiens (41.082 AUD) représenté par Mille Deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de Quarante-et-Un Dollars australiens (41 AUD) chacune et de transférer le montant de Neuf Cent Vingt-Quatre Dollars australiens et Trente-Cinq Centimes (924,35 AUD) correspondant à la réduction du capital social à une réserve spéciale qui sera utilisée uniquement lors d'augmentation et / ou de réduction de capital social;
- 3) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit: «Le capital social est fixé à AUD 41.082 (quarante-et-un mille quatre-vingt-deux dollars australiens), représenté par 1.002 (mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de AUD 41 (quarante-et-un dollars australiens) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»
 - 4) Divers.
 - que les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de convertir le capital social de la Société d'Euro (EUR) en Dollars australiens (AUD), utilisant le taux de change applicable au 30 novembre 2006, étant Un Euro (1 EUR) pour Un Dollar australien et Six Mille Sept Cent Soixante-Neuf Centimes (1,6769 AUD),

afin que le capital social actuel de la Société de Vingt Cinq Mille Cinquante Euros (25.050 EUR) représenté par Mille Deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25 EUR) chacune,

soit porté à Quarante-Deux Mille Six Dollars australiens et Trent-Cinq Centimes (42.006,35 AUD) représenté par Mille Deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de Quarante-et-Un Dollars australiens et Neuf Mille Deux Cent Vingt-Cinq Centimes (41,9225 AUD) chacune.

La preuve du taux de change entre l'Euro et le Dollar australien a été rapportée au notaire instrumentant.

Les associés décident à l'unanimité de convertir toutes les écritures dans les livres comptables d'Euro en Dollars australiens.

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de Neuf Cent Vingt-Quatre Dollars australiens et Trente-Cinq Centimes (924,35 AUD),

afin que le capital social de la Société soit porté à Quarante-et-Un Mille Quatre-Vingt-Deux Dollars australiens (41.082 AUD) représenté par Mille Deux (1.002) parts sociales d'une valeur nominale de Quarante-et-Un Dollars australiens (41 AUD) chacune,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 1002 actions existantes et d'affecter le montant de Neuf Cent Vingt-Quatre Dollars australiens et Trente-Cinq Centimes (924,35 AUD), correspondant à la réduction du capital social, à une réserve spéciale qui sera utilisée uniquement lors d'augmentation et / ou de réduction de capital social.

Troisième résolution



En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à AUD 41.082 (quarante-et-un mille quatre-vingt-deux dollars australiens), représenté par 1.002 (mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de AUD 41 (quarante-et-un dollars australiens) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.300.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: G. De Villenaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 67, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Decembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007008683/208/168.

(060142262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.. R.C.S. Luxembourg B 97.945.

In the year two thousand and five, on the third day of February, at 12.00 p.m. Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 85076,

here represented by Mrs. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leiden, The Netherlands, on 3 February 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 97.945, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 January 2004, number 112.

The articles of incorporation were last modified by a deed of the undersigned notary on 2 February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of sixteen million four hundred forty-eight thousand two hundred fifty euro (EUR 16,448,250.-), in order to increase it from its current amount of one hundred seventy-seven million five hundred three thousand seven hundred fifty euro (EUR 177,503,750.-) up to one hundred ninety-three million nine hundred fifty-two thousand euro (EUR 193,952,000.-) through the issue of six hundred fifty-seven thousand nine hundred thirty (657,930) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed by AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Rijnland, under number 28099309;

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of three hundred thirty-two thousand nine hundred forty-three (332,943) shares, with a total fair market value of eighty-two million four hundred ninety-eight

thousand five hundred forty euro (EUR 82,498,540.-), of AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II, a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 104.864.

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V. hereby authorizes Ms. Patricia Horreaux, financial controller, with professional address at Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, to register the above mentioned transfer of the AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II S.à r.l. shares in the shareholders' register of AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II S.à r.l. held at the company's registered office and to take all necessary action to realize the transfer of ownership of the AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II S.à r.l. shares.

As a consequence of such contribution, 90.39% of the share capital of the latter company is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of eighty-two million four hundred ninety-eight thousand five hundred forty euro (EUR 82,498,540.-) consists of sixteen million four hundred forty-eight thousand two hundred fifty euro (EUR 16,448,250.-) allocated to the share capital and sixty-six million fifty thousand two hundred ninety euro (EUR 66,050,290.-) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred ninety-three million nine hundred fifty-two thousand euro (EUR 193,952,000.-) represented by seven million seven hundred fifty-eight thousand eighty (7,758,080) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of the shares to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois février, à 12.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85076,

ici représentée par Mlle. Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leiden, Pays-Bas, le 3 février 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG (la «Société»), une société a responsabilité limitée ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 97.945, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 janvier 2004, numéro 112. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 2 février 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de seize millions quatre cent quarante-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 16.448.250,-), afin de le porter de son montant actuel de cent soixante dix-sept millions cinq cent trois mille sept cent cinquante euros (EUR 177.503.750,-) à cent quatre-vingt treize millions neuf cent cinquante-deux mille euros (EUR 193.952.000,-) par l'émission de six cent cinquante-sept mille neuf cent trente (657.930) parts sociales nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas, inscrite à la Chambre du Commerce et des Industries pour Rijnland, sous le numéro 28099309.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en trois cent trente-deux mille neuf cent quarante-trois (332.943) parts sociales, ayant une valeur de marché de quatre-vingt deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quarante euros (EUR 82.498.540,-), de AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 104864.

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V. donne pouvoir à MIle. Patricia Horreaux, contrôleur financier, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, aux fins d'enregistrer le transfert de parts sociales de AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II S.à r.l. ci-avant mentionné, dans le registre des actionnaires de AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II S.à r.l. tenu au siège social de la société, ainsi que d'accomplir tout acte nécessaire à la réalisation du transfert de parts sociales de AVERY DENNISON FINANCE LUXEMBOURG II S.à r.l.

A la suite de cet apport, 90,39% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné. L'apport total de quatre-vingt deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quarante euros (EUR 82.498.540,-) consiste en seize millions quatre cent quarante-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 16.448.250,-) alloués au capital social et en soixante-six millions cinquante mille deux cent quatre-vingt dix euros (EUR 66.050.290,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: « **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-treize millions neuf cent cinquante-deux mille euros (EUR 193.952.000,-) représentée par sept millions sept cent cinquante-huit mille quatre-vingt (7.758.080) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des parts sociales à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 73, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007008641/211/128.

(060143167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 116.018.

In the year two thousand six, on the twenty-second day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

(i) MGE-CR LAND LLC, a company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporation in the State of Delaware under the number 4115958;

here represented by Mr. Marc Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 29, 2006, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;

(ii) FINGEN REAL ESTATE B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Strawins-kylaan 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 33297910;

here represented by Mr. Marc Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 25, 2006, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration; and

(iii) RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 54, boulevard Napoleon 1 $^{\rm er}$, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies n° B 84.769;

here represented by Mr. Marc Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 11, 2006, whereas said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document that they are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée MFR CASTEL ROMANO LAND S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of 21 April 2006 published in the Mémorial C number 1343 of 12 July 2006, and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 116018. The articles of incorporation have not been amended yet.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To increase the corporate capital by an amount of nine hundred euros (EUR 900.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand one hundred twenty five euro (EUR 13,125.-) to fourteen thousand and twenty-five euros (EUR 14,025.-).
- 2 To issue twelve (12) new A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, twelve (12) new B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and twelve (12) new C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 3 To add a third paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which paragraph shall have the following wording:

«In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

- 4 To accept (i) subscription for these new A shares, with payment of a share premium in the amount of three thousand and thirty-four euros (EUR 3,034.-), by MGE-CR LAND LLC, to accept payment in full for such new A shares by a contribution in cash, (ii) subscription for these new B shares, with payment of a share premium in the amount three thousand and thirty-four euros (EUR 3,034.-), by FINGEN REAL ESTATE B.V., to accept payment in full for such new B shares by a contribution in cash, (iii) subscription for these new C shares, with payment of a share premium in the amount three thousand and thirty-four euros (EUR 3,034.-), by RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l., and to accept payment in full for such new C shares by a contribution in cash.
- 5 To amend article 6, first paragraph, of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.
- 6 To allot the share premium in an amount of nine thousand one hundred and two euro (EUR 9,102.-) to the share premium account.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of nine hundred euro (EUR 900.-) so as to raise it from thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125.-) to fourteen thousand and twenty-five euro (EUR 14,025.-).

Second resolution

The shareholders resolved to issue twelve (12) new A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, twelve (12) new B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and twelve (12) new C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having each time the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present resolution.

Third resolution

The shareholders resolved to add a third paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which paragraph shall have the following wording:

« Art. 6. (third paragraph). In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to

provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr. Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MGE-CR LAND LLC, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

MGE-CR LAND LLC declared, through its proxy holder, to subscribe for twelve (12) new A shares having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with payment of a share premium in a total amount of three thousand thirty-four euro (EUR 3,034.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

Thereupon has appeared Mr. Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FINGEN REAL ESTATE B.V., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy.

FINGEN REAL ESTATE B.V. declared, through its proxy holder, to subscribe for twelve (12) new B shares having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with payment of a share premium in a total amount of three thousand thirty-four euro (EUR 3,034.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

Thereupon has appeared Mr. Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of RI-CHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l. by virtue of the pre-mentioned proxy.

RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l. declared, through its proxy holder, to subscribe for twelve (12) new C shares having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with payment of a share premium in a total amount of three thousand thirty-four euro (EUR 3,034.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of ten thousand two euro (EUR 10,002.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twelve (12) new A shares to MGE-CR LAND LLC, the twelve (12) new B shares to FINGEN REAL ESTATE B.V. and the twelve (12) new C shares to RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at to fourteen thousand twenty five euro (EUR 14,025.-) divided into one hundred eighty-seven (187) A shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, one hundred eighty-seven (187) B shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and one hundred eighty-seven (187) C shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The A, B and C shares are fully paid-up and have the same rights and obligations.»

Sixth resolution

The shareholders resolve to allot the share premium in an amount of nine thousand one hundred and two euro (EUR 9,102.-) to the share premium account.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

(i) MGE-CR LAND LLC, une société régie par le de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social auprès du Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 1981 Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous la Division of Corporation à l'Etat du Delaware sous le numéro 4115958;

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2006, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles;

(ii) FINGEN REAL ESTATE B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Strawinskylaan 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Trade Register d'Amsterdam sous le numéro 33297910;

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2006, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles; et

(iii) RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l., une société régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.769;

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2006, la prédite procuration restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MFR CASTEL ROMANO LAND S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C numéro 1343 du 12 juillet 2006, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116018. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euro (EUR 13.125,-) à quatorze mille vingt-cinq euros (EUR 14.025,-).
- 2 Emission de douze (12) parts sociales A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de douze (12) parts sociales B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de douze (12) parts sociales C nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
 - 3 Rajout d'un troisième alinéa à l'article 6 des statuts de la Société, lequel paragraphe sera rédigé comme suit:

«En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

4 Acceptation (i) de la souscription de ces parts sociales A nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois mille trente-quatre euro (EUR 3.034,-), par MGE-CR LAND LLC, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces, (ii) de la souscription de ces parts sociales B nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois mille trente-quatre euro (EUR 3.034,-), par FINGEN REAL ESTATE B.V., et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales B nouvelles par apport en espèces et (iii) de la souscription de ces parts sociales C nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois mille trente-quatre euro (EUR 3.034,-), par RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales C nouvelles par apport en espèces

- 5 Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.
- 6 Allocation de la prime d'émission pour un montant de neuf mille cent deux euros (EUR 9.102,-) au compte de prime d'émission.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125,-) à quatorze mille vingt-cinq euros (EUR 14.025,-).

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'émettre douze (12) parts sociales A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, douze (12) parts sociales B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et douze (12) parts sociales C nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la présente décision.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de rajouter un troisième paragraphe à l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé de la manière suivante:

« Art. 6. (troisième paragraphe). En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MGE-CR LAND LLC, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

MGE-CR LAND LLC, a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire douze (12) parts sociales A nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille trente-quatre euros (EUR 3.034,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Ensuite Maître Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FINGEN REAL ESTATE B.V., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

FINGEN REAL ESTATE B.V. a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire douze (12) parts sociales B nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille trente-quatre euros (EUR 3.034,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Ensuite Maître Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l. a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire douze (12) parts sociales C nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois mille trente-quatre euros (EUR 3.034,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de dix mille et deux euros (EUR 10.002,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les douze (12) nouvelles parts sociales A à MGE-CR LAND LLC, les douze (12) nouvelles parts sociales B à FINGEN REAL ESTATE B.V. et les douze (12) nouvelles parts sociales C à RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** (paragraphe premier). Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille vingt-cinq euros (EUR 14.025,-) représenté par cent quatre-vingt sept (187) parts sociales A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par cent quatre-vingt sept (187) parts sociales B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cent quatre-vingt sept (187) parts sociales C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les parts sociales A, B, et C ont été entièrement libérées et ont les mêmes droits et obligations.»

Sixième résolution

Les associés ont décidé d'allouer la prime d'émission pour un montant de neuf mille cent deux euros (EUR 9.102,-) au compte de prime d'émission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2006, vol. 909, fol. 17, case 8. — Reçu 100,02 euros.

Le Receveur (signé): Ries.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007008814/239/233.

(060142934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Experts et Patrimoines, Courtiers d'Assurances S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 80.067.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009061/6839/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01385. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 8.864.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 103.755.

Par résolution signée en date du 16 octobre 2006, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005 et qui aura lieu en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009099/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Experts et Patrimoines, Courtiers d'Assurances S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 80.067.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009062/6839/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01383. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Experts et Patrimoines, Courtiers d'Assurances S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 80.067.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE
CENTRAL
DE
LEGISLATION
Signatures.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Référence de publication: 2007009063/6839/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01386. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Mechanical Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 65.296.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

MECHANICAL TECHNOLOGY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007009065/815/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00829. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Jalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 485, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 110.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2007009095/1051/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01403. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 103.755.

Le bilan pour la période 15 octobre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce

et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

·

Signature.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Référence de publication: 2007009067/581/11.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02132. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.794.

Le bilan pour la période 22 octobre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009068/581/11.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02131. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Cefarg Minerals GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1862 Luxembourg, 2, rue Arthur Knaff. R.C.S. Luxembourg B 16.865.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009070/510/10.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07504. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Cefarg Minerals GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1862 Luxembourg, 2, rue Arthur Knaff. R.C.S. Luxembourg B 16.865.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009073/510/10.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07507. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Boise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.946.

AUDIEX S.A., sise au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009101/534/10.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Jalis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 485, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 110.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2007009096/1051/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01405. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Valoris Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 62.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

Notaire

Référence de publication: 2007009097/207/9.

(060135262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 8.863.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 103.794.

....

Par résolution signée en date du 16 octobre 2006, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005 et qui aura lieu en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009100/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Lavoni Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.333.

Le siège social de la société LAVONI HOLDING S.A. à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrit au R.C. de Luxembourg, section B numéro 40.333, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Maître D. Phong

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007009102/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Dennemeyer & Co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères. R.C.S. Luxembourg B 21.880.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 27 février 2006 que:

- Monsieur Jean Bleyer démissionne de sa fonction de gérant technique et que Monsieur Sigmar Lampe démissionne de sa fonction de gérant administratif.

En conséquence la gérance de la société se compose comme suit:

Gérant technique:

John Dennemeyer

Gérants administratifs:

Catherine Dennemeyer,

Paul Dennemeyer,

Romain Hoffmann

Le mandat des gérants est reconduit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007009104/3560/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

HCC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 95.666.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007009471/1369/10.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02904. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Splendor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 55.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour SPLENDOR S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007009499/3083/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03333. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

A.O.S. S.A., Administration - Organisation - Services, Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes. R.C.S. Luxembourg B 37.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altwies, le 14 décembre 2006.

A.O.S. S.A., ADMINISTRATION - ORGANISATION - SERVICES

ADMINISTRATION AND OFFICES SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007009520/1430/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03177. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Talloire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 67.797.

Le bilan au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009530/760/10.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04306. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck